

Règlement du jeu

Article 1 : INSCRIPTION / EQUIPES & EQUIPAGES

Les participants s'inscrivent prioritairement par équipe de 6 salariés d'une ou plusieurs entreprises. Pour les PME, la constitution d'équipes de 5 ou 4 personnes sera tolérée. Les entreprises doivent être membres du réseau Produit en Bretagne et à jour de leurs cotisations. 5 équipes maximum par entreprise, une liste d'attente pouvant être établie : nous contacter pour ajouter des équipes éventuelles.

Article 2 DROITS D'INSCRIPTION

Chaque équipe s'acquiesce des droits d'inscription directement auprès de **BLB Tourisme** au moment de son inscription sur le site internet du Trophée : <https://tropheepeb.blb-tourisme.bzh/>
Le montant des droits d'inscription s'élève à **20€ / personne** soit pour une équipe de 6 personnes un montant forfaitaire de 120€ euros TTC (TVA 20%) ou 100€ pour une équipe de 5 personnes ou 80€ pour une équipe de 4 personnes ou moins. Une facture sera envoyée à réception du règlement.

Article 3 : PARCOURS

Le trophée Produit en Bretagne 2023 est un RALLYE DECOUVERTE qui se déroulera en deux parties : un jeu de piste parmi les statues de la Vallée des Saints et des défis médiévaux à relever dans une zone dédiée. Le jeu de piste et les défis permettent de découvrir l'histoire et l'identité d'un mystérieux Breton, mais également de récolter des points afin de constituer un classement des équipes à la fin de l'activité. Ce jeu est à réaliser en équipe. Adapté à tous, il place l'interactivité, l'esprit de groupe et le dynamisme au cœur de la prestation. Chaque atelier fera intervenir un ou plusieurs membres de l'équipage, choix sur place selon le défi proposé (*il reviendra à ses membres de trouver le juste équilibre pour que tous les membres de l'équipe participent équitablement aux épreuves*). L'équipe gagnante sera celle qui aura obtenu le plus de points, en répondant à un maximum de questions et en réalisant un maximum points aux épreuves-ateliers, toutefois ce n'est pas une course contre la montre.

Article 4 : MATERIEL

Le matériel nécessaire aux épreuves-ateliers et la feuille de route seront fournis par l'organisation et remis lors du briefing ou sur les ateliers.

Article 5 : CLASSEMENT

L'équipe qui aura obtenu le plus de points et qui aura respecté son parcours sera proclamée gagnante. En cas d'ex aequo un tirage au sort pourra être réalisé.

Article 6 : RECOMPENSES

L'équipe gagnante sera récompensée. L'équipe la mieux déguisée sera également récompensée (cohésion d'équipe, accessoire fait-maison, références à votre entreprise ou au réseau seront des bonus).

Article 7 : APTITUDE SPORTIVE

Aucun certificat médical n'est demandé pour ce Trophée en raison de la nature ludique de celui-ci. Toutefois certaines épreuves seront un peu plus sportives. La participation aux épreuves sportives est laissée à l'appréciation de chaque participant.

Article 8 : RESPONSABILITE

Les épreuves sont ouvertes à tous, sportifs ou non. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance, consécutif à un mauvais état de santé.

Article 9 : ASSURANCES

L'organisateur déclare être souscripteur d'une police responsabilité civile professionnelle garantissant l'organisation de cet évènement auprès de la compagnie d'assurance HISCOX.

Article 10 : DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

B.L.B TOURISME - 15, Rue de Kerguelen -F-56400 AURAY - FRANCE

Tel (33) 02 97 56 60 86- Fax (33) 02 97 56 30 68- E-mail blb.tourisme@wanadoo.fr

SARL au capital de 24 000 Euros - Siret : 400 250 585 00033- RCS Lorient APE 7911

N° id TVA FR19 400 250 585 - RCP : HISCOX – Garant : APST - Immat.Atout France: 056130002 –

Recours à la médiation après réclamation. Contacter : MTV - BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17: <http://mtv.travel>

Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès (art. 34 à 38), de rectification (art. 36) et de suppression (art. 26) des données qui vous concernent, pour l'exercer, contactez l'organisation et/ou ses partenaires.

Article 11 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque participant s'engage à respecter le lieu mis à disposition de l'évènement. En cas de non-respect, il pourra se voir poursuivi pour les dégradations engendrées volontairement. Pour le respect de l'environnement, les participants devront apporter leur gourde. Aucune bouteille d'eau ne sera fournie par l'organisation cette année.

Article 12 : ABANDON – ELIMINATION

En cas d'abandon l'équipe se verra disqualifiée. En cas de comportement non respectueux d'un des concurrents ou de tricherie avérée, l'organisateur dispose de tous les droits pour procéder à l'exclusion du concurrent concerné et par conséquent à l'élimination de l'équipe. La non remise du carnet de route à l'heure demandée est éliminatoire.

Article 13 : ANNULATION

Toute inscription (par le biais du site internet du Trophée) entraîne automatiquement des frais qui seront dus, même en cas d'annulation de la part des participants.

En cas d'intempéries ou de cause majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans qu'aucune poursuite ne puisse être engagée contre lui. Les équipes inscrites se verront alors remboursées de leur cotisation.

Article 14 : RESPECT DES NORMES SANITAIRES

Les participants devront se conformer aux normes sanitaires en vigueur sur le territoire national.

Article 15 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le participant accepte le présent règlement du Trophée et s'engage à se conformer à celui-ci.

Article 16 : COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES

Les données nominatives des participants recueillies dans le cadre de l'inscription au trophée sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les seules nécessités de leur participation. Elles ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales. Sauf avis contraire, les données à caractère personnel qui seront communiquées par les participants dans le cadre du traitement de leur participation seront informatisées. Conformément à la réglementation, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur.

Le Trophée Produit en Bretagne est un rallye découverte pédestre régi par un règlement édité par la société BLB Tourisme, co-organisatrice de l'évènement en collaboration avec Produit en Bretagne.

Il se déroulera le vendredi 15 septembre 2023 à la Vallée des Saints – Quenequillec – 22160 CARNOET.

<https://tropheepeb.blb-tourisme.bzh/>



B.L.B TOURISME - 15, Rue de Kerguelen -F-56400 AURAY - FRANCE

Tel (33) 02 97 56 60 86- Fax (33) 02 97 56 30 68- E-mail blb.tourisme@wanadoo.fr

SARL au capital de 24 000 Euros - Siret : 400 250 585 00033- RCS Lorient APE 7911

N° id TVA FR19 400 250 585 - RCP : HISCOX – Garant : APST - Immat.Atout France: 056130002 –

Recours à la médiation après réclamation. Contacter : MTV - BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17: <http://mtv.travel>